

Ref : CA2018/35

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 AVRIL 2018

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE MODIFICATION DU DISPOSITIF
DE SOUTIEN AUX AGRÉGATIFS**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **06 avril 2018** réuni sous la présidence de **Madame Hélène VELASCO-GRACIET**,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, L.712-6 et L.821-1,

Vu les dispositions du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du 29 mars 2013 fixant les procédures de gestion des subventions accordées par les composantes aux associations et aux projets individuels,

Vu la délibération du 21 juin 2013 autorisant l'application dérogatoire sollicitée par l'UFR Humanités pour la gestion des aides aux agrégatifs de la délibération précitée du 29 mars 2013,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE, à l'unanimité, la modification portant sur le volet « aide aux agrégatifs » du dispositif adopté par délibération du conseil d'administration du 29 mars 2013 telle que prévoyant une fourchette de 600 à 750 € pour la détermination du montant de l'aide susceptible d'être allouée par les composantes aux agrégatifs de l'Université Bordeaux Montaigne (cf. 1 document joint à la présente délibération).**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 06 avril 2018.

Nombre de membres présents	25
Nombre de membres représentés	11
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	36
Nombre de votes pour	36
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 17/05/2018

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 27/04/2018